

Marseille, novembre 2013

EGEP 2013

Etats Généraux de l'Education prioritaire

Jeudi 21 novembre 2013 - 9 h à 17 h

Lycée Saint Exupéry marseille (XV°)

Le SNES-FSU Aix-Marseille organise les Etats Généraux de l'Education Prioritaire à Marseille, en présence de Roland Hubert, co-secrétaire général du SNES-FSU, pour que les personnels s'emparent eux-même de la question de la relance de l'éducation prioritaire.

**Pour le SNES-FSU, il ne saurait y avoir de génération sacrifiée :
il y urgence à prendre en charge la problématique des adolescents
au-delà de la priorité au premier degré affichée par le ministre.**

Jeudi 21 novembre, la journée est organisée en ateliers participatifs où ce sont les collègues qui font l'éducation prioritaire au quotidien qui auront la parole directement. Ces ateliers se dérouleront en deux temps : six ateliers le matin pour élaborer une «boîte à outil de l'éducation prioritaire» pour mutualiser et échanger entre équipes; six ateliers de l'après-midi pour répondre aux questionnements qui sont mis en avant dans les Assises ministérielles.

Nos chiffres sont issus des données publiées par les services académiques, en particulier du document «Etat de l'académie» ou du site «Connaissances académiques partagées», des services d'information et d'orientation, de l'INSEE. Nous tenons les documents sources à disposition.

Chantier de l'éducation prioritaire Les enjeux du débat

L'Education Prioritaire a beaucoup changé depuis qu'Alain Savary, Ministre de François Mitterrand, lance les ZEP en 1983 pour «donner plus à ceux qui ont moins». Généreuse ambition qui dans les faits a longtemps permis de préserver l'éducation de l'accroissement des inégalités sociales, sans pour autant les contrecarrer. Depuis les années 2000, le périmètre de l'éducation prioritaire a été réduit au fil des labels (96 collèges ZEP en 1999, 24 collèges ECLAIR aujourd'hui), et il est encore question de restreindre la voilure «afin d'éviter le saupoudrage et de concentrer les moyens». Sous la mandature de Nicolas Sarkozy, l'Education Prioritaire a changé de nature et les conceptions politiques au fondement du dispositif ECLAIR visèrent à instaurer une école de la relégation sociale.

A moins que les contraintes budgétaires et le dogme de «l'Ecole du Socle» (écol-lège) ne brident la réflexion, il s'agit aujourd'hui de reconnaître la difficulté réelle qu'il y a à exercer dans des établissements qui se sont ghéttoisés, de retrouver les formes actuelles d'un projet de démocratisation et d'émancipation de chaque jeune, de rétablir cohérence et complémentarité dans les différentes politiques publiques qui se chevauchent et se superposent.

Retrouvons-nous les manches !

Tous ensemble contre l'abandon des quartiers Nord de Marseille ? Pour un plan d'urgence sociale !

Le SNES et la FSU appellent syndicats, associations, partis politiques, collectifs du type *Vivent les Services Publics!* ou le *collectif du 1er Juin*, à se rencontrer pour construire ensemble un plan d'urgence pour la ville, dire non aux violences tant sociales que physiques que subissent les habitants des quartiers Nord de Marseille, mais aussi sortir la ville de l'impasse dans laquelle elle se trouve.

La logique du tout sécuritaire ne peut suffire : il s'agit également faciliter l'accès aux Services Publics, aux services des sports et de la culture ; développer la culture pour tous, la prise en charge éducative de la difficulté scolaire, le soutien scolaire, investir dans des équipements sportifs, culturels, sociaux, scolaires.

Mettons toutes ces questions sur la table !



Les 12 propositions du SNES-FSU Aix-Marseille pour les collèges et les lycées de l'éducation prioritaire



1) Abaisser les effectifs des classes

progressivement à 20 élèves maximum en 5 ans, et dédoubler la moitié du temps scolaire, en commençant par exemple par le français. Proposer du soutien scolaire au sein de l'établissement, avec des personnels Education Nationale.

2) Renforcer les vies scolaires

en injectant des emplois (CPE, AED, AP, AVS : aux statuts améliorés), en dotant chaque établissement d'une infirmière et une assistante sociale à temps plein, maintenant deux CPE. Instaurer une prime ZEP pour les Assistants d'Education.

3) Libérer du temps

pour les équipes pédagogiques en attribuant deux heures hebdomadaires de décharge à tous les professeurs en commençant par les professeurs principaux (deux par classe de l'éducation prioritaire)

4) Conforter la cohésion des équipes

en partageant la prime ECLAIR entre tous les collègues dès 2013, en la refondant dès 2014 en une NBI sensible revalorisée et étendue à tous les établissements de l'éducation prioritaire, revenir aux fonctions et missions qui distinguent un petit nombre au détriment de tous et brisent les solidarités d'équipe.

5) Respecter la professionnalité

en démocratisant le fonctionnement des établissements, en rendant les équipes maîtresses de la définition du projet pédagogique, en offrant une formation continue renforcée et liée aux demandes, en facilitant le travail avec les élèves.

6) Changer les réseaux

Pour permettre l'implication des équipes et assurer la concertation et la transparence, un nouveau comité exécutif, associant les élus au CA, devant rendre compte devant les CA des actions du réseau et de l'usage des fonds.

7) Lutter contre le décrochage

pilotée par l'éducation Nationale, en positionnant les équipes-pluriprofessionnelles sur la prévention, et les personnels de la MLDS, au statut revalorisé, sur la réinsertion scolaire. Abonder les fonds sociaux et les crédits pédagogiques.

8) Créer un corps de médiateurs sociaux

en concertation avec les collectivités territoriales : qualifiés, formés et dotés d'un statut pérenne, pour accompagner les élèves et les familles en dehors du temps scolaire, faire le lien entre le système éducatif, les centres sociaux, les associations et les familles. Réhabiliter les locaux et les équipements scolaires (Manet, Versailles, ...)

9) Relancer l'aide aux associations laïques, aux autres services publics, en concertation avec les collectivités territoriales et les autres ministères, pour retisser du lien social dans les quartiers aujourd'hui abandonnés par la collectivité. Développer les aides à la parentalité.

10) Réinscrire l'EP dans le droit commun

l'éducation prioritaire en lui fixant pour objectif un égal accès aux poursuites d'étude au-delà du collège et une démocratisation de l'accès aux qualifications, à rebours des logiques de relégation sociale qui caractérisent ECLAIR

11) Donner accès aux qualifications

à tous les collégiens en améliorant la transition troisième/seconde, en développant l'offre de formations de second cycle, par la construction de nouveaux établissements, et rendant possible l'accès à toutes les voies des lycées. Les enseignements et les activités au collège doivent être pensées en vue de parcours scolaires continus.

12) Inscrire l'EP dans la durée

en sanctuarisant les budgets, en traçant des orientations garanties nationalement et en sortant des dispositifs dépendant des contingences locales et de la bonne volonté des acteurs locaux.

La carte de l'Education Prioritaire doit s'appuyer sur des indicateurs transparents et consensuels, sans instrumentaliser les résultats scolaires : % de catégories sociales défavorisées, % des élèves allophones, retards scolaires à l'entrée, évaluations nationales... mais aussi indicateurs issus de la politique de la ville (caractéristiques sociales, enclavement, mixité sociale, accès aux équipements culturels, sportifs,...)

Réduire le périmètre de l'Education Prioritaire et mettre fin au saupoudrage?

Nous n'y sommes pas favorables. On voit en effet que les quartiers touchés par la paupérisation se multiplient. On constate également que **seulement 11.3 % des élèves de sixième issus de milieux défavorisés en sont scolarisés en ECLAIR et 21.1% en RRS.**

Des médiateurs sociaux pour accompagner l'éducation prioritaire.

Le besoin est réel d'avoir des personnels formés qui fassent le lien entre les établissements de l'éducation prioritaire et le territoire où vivent les élèves. Pour la sécurité, pour un travail articulé entre les centres sociaux, les éducateurs, les différents services publics, les associations et les vies scolaires, il est nécessaire de recruter 2 à 4 médiateurs par établissements. Ces personnels doivent avoir une stabilité dans l'emploi, et une partie de leur service doit être consacrée à la formation dans les métiers de l'éducation spécialisée et l'aide sociale.

Des emplois existent déjà. Il faut améliorer leur statut en formant et en stabilisant les personnels. 30 nouveaux emplois doivent être créés pour avoir une présence continue et de qualité aux abords des collèges et des lycées.

Tous les jeunes sont-ils scolarisés ?

Le taux de scolarisation des 18-24 ans est de 60,1% sur l'ensemble de la ville de Marseille.

Ce taux est supérieur à la moyenne dans les 5e (record : 75,6%), 6e, 7e, 8e, 9e, 12e arrondissements. Par contre il est en dessous de 55% dans les 2e (51,4%), 3e (50,2%), 14e (52,7%), 15e (54,2%) et 16e (49,4%) arrondissement (INSEE 2009).

Redéployer, ou injecter des moyens nouveaux ?

L'éducation prioritaire concerne 10500 collégiens dans les Bouches-du-Rhône, et son poids pèse déjà lourdement sur les taux d'encadrement des autres établissements. Porter le taux d'encadrement dans les collèges des Bouches-du-Rhône hors éducation prioritaire, à la moyenne nationale de 1,2 H/E nécessiterait une dotation supplémentaire de 210 emplois.

Prévenir le décrochage

La réforme du baccalauréat 3 ans a réduit le temps scolaire et augmenté les attentes envers des élèves souvent fragiles. Aussi, beaucoup décrochent. La prévention du décrochage passe par un meilleur suivi des élèves en amont par des équipes pluri-professionnelles (professeurs, conseillers principaux d'éducation, conseillers d'orientation psychologues, assistants sociaux, médiateurs sociaux, éducateurs spécialisés). En aval, c'est l'Education Nationale qui doit garder le pilotage des dispositifs, en particulier par le biais de la MLDS.

L'âge moyen des professeurs en ECLAIR

Il faudrait être expérimenté pour enseigner dans les quartiers difficiles. L'expérience montre que ce lieu commun mérite d'être nuancé car l'enseignement en éducation prioritaire appelle également l'énergie de la jeunesse. *Il faut avoir la santé !* La difficulté est que les jeunes collègues qui sont affectés en début de carrière cumulent souvent plusieurs handicaps : précarité, affectations à l'année, manque de formation. Stabiliser les équipes supposerait d'offrir aux élèves et aux professeurs des conditions de travail et d'étude décentes et supportables, en particulier en renforçant considérablement la formation continue sur le temps de travail des jeunes professeurs et en utilisant les compétences acquises par les plus expérimentés autrement que par de la présence devant élèves, par exemple en leur proposant de prendre en charge la formation de leurs jeunes collègues.

L'âge moyen des professeurs dans les collèges ECLAIR est de 37 ans, pour une moyenne départementale de 42 ans. 6 enseignants sur 10 ont plus de 35 ans dans les établissements ECLAIR. Les collègues ayant plus de 50 ans y sont rares, l'Institution se devant aussi d'accorder aux personnels les plus âgés des postes moins exposés et moins usant. La stabilité dans le poste des enseignants ECLAIR est en moyenne plus faible que pour les autres établissements (2 à 3 ans contre 5 à 6 ans), cette statistique renvoyant sans doute à la part importante de personnels précaires affectés dans ces établissements non-attractifs professionnellement.



ECLAIR : constat d'échec !

Le dispositif ECLAIR, en se centrant sur l'acquisition du socle et en visant au mieux une orientation dans la voie professionnelle, institutionnalise des établissements de relégation scolaire. Assouplissement de la carte scolaire aidant, les établissements ECLAIR ont été fuies par les élèves les mieux dotés socialement et scolairement. ECLAIR consiste à sortir l'éducation prioritaire du droit commun en promouvant une gestion des personnels, des projets éducatifs ou scolaires dérogeant aux objectifs communs. Le SNES-FSU appelle à renouer avec la philosophie de la discrimination positive qui fonde l'éducation prioritaire en France depuis les années 1980. ECLAIR donne moins à ceux qui ont moins, donnons leur plus !

En mal d'orientation !

Chaque année, dans les deux CIO du bassin Littoral Nord, seize CO-Psy et DCIO assurent quelques 5000 entretiens approfondis, participent à plus de 1200 réunions de concertation, information, formation, auxquelles s'ajoutent les 800 équipes de suivi pour des élèves en grandes difficultés. Ouvrir des perspectives scolaires et professionnelles à nos élèves, c'est aussi maintenir et renforcer le réseau des Centre d'Orientation et d'Information. Le nombre de conseillers d'orientation pourrait être doublé en deux ans.

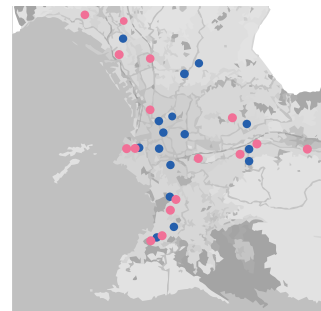


Plan d'urgence Ayrault pour Marseille

Principales annonces du 8 novembre 2013



Peu de lycées
dans les
quartiers nord !



- 50 emplois supplémentaires, dont 30 emplois d'enseignants (dont 15 dans le second degré), dans l'éducation prioritaire, pour la scolarisation en maternelle, la **lutte contre le décrochage**, les internats et le péri-scolaire.

- Extension de l'**Ecole Ouverte**, dotée de 150 000€ de plus (+30%), à tous les collèges de zone sensible

- Renforcement de l'**équipe Mobile Académique de Sécurité** (plus 3 emplois)

- Quatre emplois supplémentaires d'assistants chargés de **prévention et de sécurité** et 15 000 € permettront «d'améliorer les moyens logistiques des équipes mobiles de sécurité».

- Création de 4 emplois d'**infirmiers**, de 4 emplois d'**assistants sociaux** et de deux médecins

- Un emploi de conseiller technique pour la **politique sanitaire et sociale** en direction des familles

- Pérennisation des postes de responsables d'accueil de jeunesse dans les 44 **centres sociaux** des quartiers prioritaires (1 540 000 €).

- **Aides à la parentalité** : doublement du nombre de familles bénéficiant d'un accompagnement au soutien scolaire de leurs enfants (séances parents/enfant) en passant de 720 à 1 500 familles accompagnées (133 000 €) et création pour 10 collèges en 2014 d'un dispositif expérimental de formation et d'accompagnement à la participation dans les fonctions de délégués des parents (45 000 €).

Oui à la sectorisation !

De proche en proche l'assouplissement de la carte scolaire a conduit à fortement polariser socialement et scolairement les collèges des quartiers, certains se trouvant pris dans le cercle vicieux du contournement et de la ghéttoisation, tandis que d'autres voyaient leurs effectifs croître fortement malgré les contraintes de locaux et de dotations. Au final, ce sont les établissements privés qui en tirent les bénéfices.

Le SNES-FSU demande le rétablissement de la sectorisation, le maintien des moyens en cas de fuite des élèves du secteur, des dotations plus fortement modulées en fonction de la mixité sociale des publics accueillis et de la part d'élèves issus du secteur effectivement scolarisés dans l'établissement.

Internat d'excellence ou excellence pour tous ?

Toutes les familles ne sont pas en mesure d'offrir à leurs enfants un cadre de vie favorisant la réussite scolaire. L'académie a ouvert un internat d'excellence à Barcelonnette, à plus de 2 h 30 de Marseille, réservé à quelques dizaines d'élèves sélectionnés pour leur mérite individuel. Le taux de remplissage est faible et le taux d'encadrement ... excellent ! Nous demandons à l'inverse de cette approche malthusienne, l'ouverture d'internats ouverts à tous au sein des quartiers nord de manière à offrir à ceux qui le souhaitent, des conditions d'étude et de travail propices à la réussite scolaire, sans pour autant couper les internes de leurs familles, de leurs amis, de leur quartier.

Les effectifs par classe : peut mieux faire

Il y a en moyenne 3 élèves de moins par classe dans les établissements ECLAIR de l'académie (20/21 contre 23/24). Nous proposons de généraliser ce seuil aux autres établissements de l'éducation prioritaire. Un élément important est par ailleurs le temps scolaire consacré aux travaux en petits groupes, par dédoublement des classes, pour un travail plus individualisé, offert à tous. Nous proposons de le porter de moins de 30% aujourd'hui à 50% en 5 ans en commençant par les établissements ECLAIR et les classes les plus fragiles.

Un nouveau lycée dans les quartiers nord : L'action syndicale entendue

Lors du lancement de notre Plan d'Urgence pour Marseille le 16 septembre 2013, nous faisons la démonstration de l'insuffisance des infrastructures scolaires dans les quartiers nord de Marseille, en particulier en termes de Lycées.

Nous avons été entendus, la Région PACA officialisant en octobre la construction du lycée de Saint-Mitre (XIII^e). Malgré le contexte budgétaire contraint, le budget de la Région sanctuarise les budgets d'investissement et de fonctionnement des lycées. Le SNES-FSU se félicite de ces décisions concertées avec les acteurs sociaux. La question de la carte des formations offertes dans ce lycées est maintenant devant nous : ce lycée polyvalent devra être un outil de démocratisation qui présente dans ces arrondissements une offre nouvelle, qui ne vienne pas concurrencer les lycées existants.